

Ce rapport est adopté sur proposition de l'honorable M. Langelier, secondé par M. Eug. Crépeau.

Séance du 14 septembre 1898.
(Après-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" " de Montréal,
" l'évêque de Pembroke,
" " de Nicolet,
" " de Rimouski,
" " de Valleyfield,
" " de Chicoutimi.
" C.-A. Marois,
M. le chanoine H. Baril,
" " A. O'Donnell,
M. l'abbé J.-H. Roy,
L'honorable M. Masson,
" " Langelier,
" " Ouimet,
M. P.-S. Murphy,
" Eug. Crépeau,
" H.-R. Gray,
" le Dr Leprohon,
" M.-T. Stenson,
" L. Gouin.

Sur proposition de Mgr Marois, la motion suivante, qui est adoptée, est substituée à celle dont Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec a donné avis à la dernière session, au sujet de la fondation d'écoles ménagères :

“ Que ce comité, convaincu du grand avantage qui résulterait pour toutes les classes de la société, de la fondation en cette Province d'écoles ménagères, et du caractère utilitaire et pratique de telles institutions, dont le programme, tout en pourvoyant à l'enseignement élémentaire des élèves, embrasserait la tenue d'une maison dans tous ses détails, après avoir pris connaissance des lettres échangées entre les révérendes Sœurs, le Gouvernement et le Surintendant de l'Instruction publique, recommande que, sur les fonds affectés au développement de l'Instruction publique, il plaise à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil d'accorder un octroi suffisant pour favoriser efficacement une école de ce genre établie à Québec, sous la direction des révérendes Sœurs Franciscaines de Marie. ”

L'honorable M. Masson retire la proposition suivante : “ Qu'en vue d'améliorer le service de l'inspection des écoles, il serait à propos de changer les inspecteurs de districts d'inspection pour une période de temps déterminée. ”

M. Stenson donne lecture d'un travail sur l'importance d'un enseignement effectif de la pédagogie aux instituteurs et aux institutrices, au moyen de conférences données par des spécialistes pendant le temps des vacances, et il soumet l'avis de motion qui suit :

“ Attendu qu'il est important qu'une instruction pédagogique soit donnée aux instituteurs et aux institutrices actuellement dans l'enseignement, qui n'ont pas fait leurs cours dans une école normale, et attendu que la meilleure méthode à adopter pour donner cette instruction serait de faire donner des leçons de pédagogie par les professeurs des écoles normales, ce comité recommande que, sur les fonds affectés au développe-